



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 6 mai 2021

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe Premier conseil d'administration.

Le vendredi 07 mai 2021, le préfet de la région Guadeloupe, Alexandre ROCHATTE, installe le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe. Cette installation intervient à la suite de l'arrêté préfectoral du 11 février dernier qui institue l'agence comme un établissement public de coopération environnementale (EPCE) à la demande de la Région Guadeloupe et l'Office français de la Biodiversité (OFB).

La création de cette agence est née de la volonté du président de Région, Ary CHALUS, de conforter le rôle de chef de file de la biodiversité de la collectivité régionale dans le cadre d'un partenariat avec l'OFB et l'Etat.

Comme le prévoient les statuts de cette agence, le conseil d'administration est composé de 29 membres représentant :

- les membres fondateurs de l'Agence que sont la Région Guadeloupe, l'Office français pour la biodiversité et l'État,
- les collectivités et les organismes publics : Département, Établissements publics de coopération intercommunale, Etablissements publics,
- les associations de préservation et de la valorisation de la biodiversité,
- les socioprofessionnels (CCI, CTIG, Chambre d'agriculture, Comité régional des pêches)
-

Une personnalité qualifiée vient compléter cette liste de membres.

A l'occasion de ce premier conseil d'administration, les membres devront élire le président et le vice-président. Ils devront également définir le cadre général de l'action de l'ARB à travers la feuille de route qui prévoit une montée en puissance de cette agence sur les trois prochaines années et le plan d'action construit avec l'ensemble des acteurs de la biodiversité lors de la phase de préfiguration de l'agence.

Ils auront aussi à délibérer sur la mise en place de 3 organes consultatifs de l'agence : un conseil d'orientation, un conseil scientifique et un comité des financeurs.

Dans l'objectif d'être immédiatement opérationnel, le conseil d'administration devra adopter le budget 2021 de l'ARB des Îles de Guadeloupe.

Ce premier conseil d'administration est une nouvelle étape dans la construction de l'Agence régionale de biodiversité des Îles de Guadeloupe, première ARB des Outre-mers, qui marque une volonté locale partagée de placer, la biodiversité riche de notre archipel, au cœur de l'action publique.